

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE du 29 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel PRAT, Maire.

Etaient présents : PRAT Marcel, BLANCHARD Dominique, LE CORRE Marie José, TURPIN Sylvie, LE LEER Jean-Pierre, DUBUIS Carole, KERGOAT Yann, LE GAC Bernard, LE MENN Denis, GALLOU Christian, ABRAHAM Annie, MITTON Jean-Pierre, THOMAS Sandrine, MACE Lucie, LELIEU Florence, JUDIC Christophe, MOLLE Anabelle, DANIEL Erwan, BOUBENNEC Jeanne-Yvonne.

Absents excusés : BARRE Maëlle a donné procuration à LE LEER Jean-Pierre
MARGATE Jean a donné procuration à DANIEL Erwan

Absents : BOURDOULOUS Morgane, BROCQUE Thomas.

Monsieur BLANCHARD Dominique a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 (budget principal, budget de l'eau) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le percepteur.
- **DIT** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Compte administratif 2017 – budget principal

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 de la Commune de PLOUMILLIAU.

BUDGET PRINCIPAL

| Section de fonctionnement | Budget Primitif 2017 | Réalisations 2017 | Restes à réaliser |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes | 2 496 340,09 | 2 066 907,12 | |
| Dépenses | 2 496 340,09 | 1 829 020,38 | |
| Résultat 2017 | | + 237 886,74 | |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) | | + 818 365,12 | |
| Section d'investissement | | | |
| Recettes | 1 511 332,49 | 829 713,99 | 291 863,00 |
| Dépenses | 1 511 332,49 | 735 415,31 | 477 311,00 |
| Résultat 2017 | | + 94 298,68 | |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) | | - 60 525,21 | |

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire cède la Présidence à Carole DUBUIS, Adjointe, qui met le compte administratif aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour le budget principal.

3. Compte administratif 2017 – Budget de l'eau

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 du budget de l'eau de la Commune de PLOUMILLIAU

BUDGET EAU POTABLE

| Section de fonctionnement | Budget Primitif 2017 | Réalisations 2017 | Restes à réaliser |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes | 452 503,62 | 279 488,98 | |
| Dépenses | 452 503,62 | 220 266,00 | |
| Résultat 2017 | | + 59 222,98 | |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) | | + 241 226,58 | |
| Section d'investissement | | | |
| Recettes | 185 136,02 | 43 925,21 | |
| Dépenses | 185 136,02 | 36 197,44 | 51 424,00 |
| Résultat 2017 | | + 7 727,77 | |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) | | + 82 914,17 | |

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire cède la Présidence à Carole DUBUIS, Adjointe, qui met le compte administratif aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour le budget de l'eau.

4. Budget principal – affectation des résultats 2017

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter le résultat 2017 du budget principal de la Commune.

Le Compte Administratif 2017 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : **+ 818 365,12 euros**
- solde d'exécution de la section d'investissement : **- 60 525,21 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- **d'affecter au compte 1068 la somme de 245 973,21 euros ;**

- de reprendre en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 la somme de 572 391,91 euros ;
- de reprendre en déficit d'investissement reporté au compte 001 la somme de 60 525,21 euros.

5. Budget de l'eau potable – affectation des résultats 2017

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M49 d'affecter le résultat 2017 du budget de l'eau potable de la Commune.

Le Compte Administratif 2017 du budget de l'eau potable fait apparaître le résultat suivant :

- résultat de clôture de la section d'exploitation : **+ 241 226,58 euros**
- solde d'exécution de la section d'investissement : **+ 82 914,17 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- de reprendre en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 la somme de 241 226,58 euros ;
- de reprendre en excédent d'investissement reporté au compte 001 la somme de 82 914,17 euros.

6. Taux d'imposition 2018

Monsieur Le Maire donne lecture de l'état 1259 Com relatif à la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Les bases prévisionnelles d'imposition pour 2018 sont en augmentation par rapport aux bases effectives de 2017 de 4 514 euros soit : taxe d'habitation (- 1 465 euros), taxe foncière sur les propriétés bâti (+ 5 075 euros) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (+ 904 euros).

Globalement à taux constant le produit attendu devrait atteindre 646 760 euros soit une augmentation d'environ 1,007 % à taux constant.

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes locales pour 2018 comme suit :
 - . Taxe d'Habitation 11,27%
 - . Foncier Bâti 15,38%
 - . Foncier Non Bâti 50,22%

7. Budget primitif 2018

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 de la Commune.

BUDGET PRINCIPAL

| Libellés | Budget 2017 | Budget 2018 |
|-----------------|---------------------|---------------------|
| DEPENSES | 3 922 183,52 | 3 655 969,88 |
| Fonctionnement | 2 457 061,00 | 2 482 772,91 |
| Investissement | 1 465 122,52 | 1 173 196,97 |
| RECETTES | 3 922 183,52 | 3 655 969,88 |
| Fonctionnement | 2 457 061,00 | 2 482 772,91 |
| Investissement | 1 465 122,52 | 1 173 196,97 |

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions des membres du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire met le budget primitif 2018 aux voix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 5 abstentions (Jean MARGATE, Anabelle MOLLE, Erwan DANIEL, Jeanne-Yvonne BOUBENNEC et Christophe JUDIC),

- **ADOpte** le budget primitif 2018 de la commune.

8. Budget primitif de l'eau potable 2018

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 de l'eau potable de la Commune.

BUDGET PRINCIPAL

| Libellés | Budget 2017 | Budget 2018 |
|-----------------|-------------------|-------------------|
| DEPENSES | 637 639.64 | 843 785.73 |
| Fonctionnement | 452 503.62 | 543 362.58 |
| Investissement | 185 136.02 | 300 423.15 |
| RECETTES | 637 639.64 | 843 785.73 |
| Fonctionnement | 452 503.62 | 543 362.58 |
| Investissement | 185 136.02 | 300 423.15 |

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions des membres du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire met le budget primitif 2018 de l'eau potable aux voix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 3 abstentions (Jean MARGATE, Erwan DANIEL et Christophe JUDIC),

- **ADOpte** le budget primitif 2018 de l'eau potable.

9. Subventions communales 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les demandes de subventions 2018.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Ne figurent dans le tableau que les demandes 2018 ainsi que les subventions versées en 2017

| <i>NOMS</i> | <i>MONTANT MANDATE EN 2017</i> | <i>PROPOSITIONS 2018</i> |
|--|--|------------------------------|
| ASSOCIATIONS COMMUNALES | | |
| SPORTS | | |
| A.S.P. Football | 1 700,00 | 1 500,00 |
| A.S.P. Handball | 900,00 | 500,00 |
| A.S.P. Tennis | 700,00 | 500,00 |
| A.S.P. Tir à l'arc | 650,00 | 500,00 |
| Cyclos des Bruyères | 500,00 | 500,00 |
| Cyclos des bruyères section vélo sport milliautais | 500,00 | 500,00 |
| E.P.M.M. Gymnastique féminine | 400,00 | 500,00 |
| Running des bruyères | 450,00 | 150,00 |
| ECOLE | | |
| Classe de nature Ecole Publique Elémentaire | 1 362,50 | 1 275,00 |
| Coopérative scolaire école publique : Projet cin'école | 327,00 | 306,00 |
| APEL de Notre Dame | 575,00 | 562,50 |
| APEL de Notre Dame (cinema) | 138,00 | 135,00 |
| AUTRES ASSOCIATIONS COMMUNALES | | |
| Amicale des employés communaux | 400,00 | 350,00 |
| Comité des fêtes de PLOUMILLIAU | 700,00 | 650,00 |

| | | |
|---|----------|--------|
| Comité des fêtes de Kéraudy | 700,00 | 650,00 |
| Club des Bruyères | 400,00 | 350,00 |
| Vie Montante | 130,00 | 130,00 |
| F.N.A.C.A. | 150,00 | 150,00 |
| U.F.A.C. | 150,00 | 150,00 |
| Ploum Informatik | 200,00 | 200,00 |
| Hameau de christ | 350,00 | 300,00 |
| Association communale de chasse | 300,00 | 300,00 |
| Amicale Laïque (section samedi matin - multi sport) | 1 000,00 | 0,00 |
| Comité de jumelage | 300,00 | 300,00 |
| TUD EVURUZ | 100,00 | 100,00 |
| Hentou Koz | 600,00 | 600,00 |
| ASSOCIATIONS EXTERIEURES | | |
| A.N.A.C.R.Comité des Côtes d'Armor) | 100,00 | 100,00 |
| A.N.V.P Section St Brieuc | 40,00 | 0,00 |
| ASPTT LANNION MULTISPORT | 100,00 | 100,00 |
| ASSO Culturel cinématographique Plestin | 200,00 | 100,00 |
| <i>Asso un enfant, une famille bretonne</i> | 20,00 | 20,00 |
| <i>Association Camelia</i> | 50,00 | 50,00 |
| Association Pierre Le Bigaut | 50,00 | 50,00 |
| Club Trégorrois Handisports basket | 50,00 | 0,00 |
| <i>Judo Club du tregor</i> | 100,00 | 100,00 |
| Protection civile ADPC | 100,00 | 100,00 |
| <i>Rêves de Clown</i> | 50,00 | 50,00 |

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Amicale des plaisanciers du Yaudet | | 50,00 |
| Skol boullou | 500,00 | 100,00 |
| Solidarité Paysans | 100,00 | 100,00 |
| <i>Station SNSM de Trebeurden</i> | 50,00 | 0,00 |
| <i>Handi chiens</i> | 50,00 | 50,00 |
| <i>Rugby Kreiz Treger</i> | 60,00 | 40,00 |
| <i>EAT Athletisme</i> | 100,00 | 0,00 |
| <i>Avel Dro</i> | 250,00 | 0,00 |
| Ar Redadeg | | 200,00 |
| Author 2 | | 50,00 |
| EDUCATION ET CULTURE | | |
| Ecole Diwan Lannion | 200,00 | 200,00 |
| Ecole Diwan Louannec | 40,00 | 40,00 |
| Chambre de Métiers St BRIEUC | 200,00 | 160,00 |
| Asso des Pupilles de l'Enseignement Public section Lannion Paimpol | 100,00 | 50,00 |
| Association Sportive du Collège du Penker | 100,00 | 100,00 |
| College Charles Le Goffic | 20,00 | 0,00 |
| CFA DU MORBIHAN | 40,00 | 0,00 |
| CFA des Côtes d'Armor | 40,00 | 0,00 |
| MFR LOUDEAC | 40,00 | 40,00 |
| MFR DE Coublevie (38) | 40,00 | 0,00 |
| Amicale laïque | 1 500,00 | 1 400,00 |
| Aide aux voyages scolaires | 530,00 | 600,00 |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ANIMAUX | | |
| Eaux et rivières de Bretagne | 100,00 | 100,00 |
| SPA des Côtes d'Armor | 50,00 | 0,00 |
| SOUS-TOTAL 1 | 18 332,50 | 15 008,50 |

| COTISATIONS DIVERSES AUX STRUCTURES | | |
|--|------------------|------------------|
| Conseil National des villes et villages | 200,00 | 200,00 |
| VIGIPOL | 579,81 | 580,00 |
| Association des Maires de France | 477,71 | 478,08 |
| Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Privée OGEC | 26 000,00 | 31 947,34 |
| SOUS-TOTAL 2 | 27 257,52 | 33 205,42 |
| TOTAL | 45 590,02 | 48 313,92 |

Yann KERGOAT énonce qu'il ne prend pas part au vote de la présente délibération et se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 3 abstentions (Sylvie TURPIN, Annie ABRAHAM et Jean-Pierre MITTON),

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus.

10. Financement des dépenses de fonctionnement pour les classes sous contrat d'association - renouvellement de la convention avec l'OGEC

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la convention relative au financement des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame sous contrat d'association.

Monsieur Le Maire donne lecture de cette convention qui prévoit pour l'année 2018 le versement d'une somme de 31 947,34 euros conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 relative aux subventions.

La convention précise les modalités de calcul de ce financement, les modalités de la réévaluation et les obligations de l'OGEC (organisme de gestion de l'Ecole Notre Dame) s'agissant des documents qu'elle doit produire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame

11. Approbation de la convention de valorisation de certificats d'économies d'énergie

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a été créé en 2005 dans le cadre de la loi POPE (Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique), afin de promouvoir l'efficacité énergétique du patrimoine existant et d'impliquer les fournisseurs d'énergie. Le dispositif de CEE, destiné à déclencher de nouveaux investissements en matière de maîtrise de l'énergie, repose

sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, incités ainsi à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.

Ainsi, Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans une démarche de labellisation de son territoire, afin que celui-ci soit reconnu Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Ce label permet de valoriser les Certificats d'Economies d'Energie à un tarif préférentiel. Les dépenses éligibles à ce dispositif de CEE sont les dépenses réalisées d'ici le 31 décembre 2018 pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales.

La commune de Ploumilliau, ayant effectué le remplacement des menuiseries extérieures de la bibliothèque municipale pour renforcer l'isolation thermique du bâtiment, peut prétendre à bénéficier de ce dispositif de CEE bonifiés. Aussi pour pouvoir les solliciter, Monsieur le Maire expose qu'il convient de signer une convention avec Lannion-Trégor Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de valorisation de certificats d'économies d'énergie avec Lannion-Trégor Communauté ;
- **SOLLICITE** le Certificat d'Economie d'Energie bonifié dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la bibliothèque municipale.

12. Approbation de la convention pour la transmission électronique des actes à la Préfecture

La Préfecture des Côtes d'Armor offre la possibilité aux collectivités de communiquer les actes destinés au contrôle de légalité via un dispositif de télétransmission. Cette dématérialisation des actes s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'action publique.

Pour permettre de recourir à la transmission électronique des actes, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes de la Collectivité à la Préfecture des Côtes d'Armor.

13. Projet de construction d'une chaudière bois – cession d'une parcelle à Lannion-Trégor Communauté et autorisation de lancement des travaux

Par délibération du 19 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la cession à l'euro symbolique d'une emprise foncière nécessaire à la construction d'une chaufferie bois sur la parcelle sise à Ploumilliau, cadastrée section AB, n° 99p, au profit de Lannion-Trégor Communauté.

La réalisation d'un bornage contradictoire en présence des différentes parties le 9 janvier 2018 a permis de déterminer la superficie de cette emprise qui s'élève à 752 m².

Monsieur le Maire expose qu'il convient de confirmer la cession du terrain, conformément au plan de bornage et de division parcellaire joint en annexe. Il précise que la vente est conditionnée à la

constitution de différentes servitudes de passage au profit de Lannion-Trégor Communauté pour permettre l'exploitation du réseau chaleur. Le tracé de ces servitudes sera étudié prochainement par une commission d'élus municipaux avant sa validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de la parcelle sise Parc Cleumeur cadastrée section AB n° 581 d'une emprise de 752 m² au profit de Lannion-Trégor Communauté pour 1 euro symbolique ;
- **PRECISE** que cette cession sera régularisée par acte administratif dressé par Lannion-Trégor Communauté ;
- **AUTORISE** Lannion-Trégor Communauté à lancer les travaux de construction de la chaudière bois dans l'attente de la rédaction d'un acte administratif formalisant cette cession et la constitution de servitude.

14. Construction d'un centre de loisirs sans hébergement – devis pour la création d'un branchement d'eau potable

Monsieur Dominique BLANCHARD, adjoint à la voirie et aux bâtiments communaux, présente le devis de Lannion-Trégor Communauté relatif à la création d'un branchement d'eau potable rue Milliau Caiennec en Ploumilliau.

Ce branchement a vocation à desservir en eau le futur centre de loisirs sans hébergement. Le montant de la prestation se chiffre à 882,79 € HT, soit 1 056,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le devis de Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 882,79 € HT, soit 1 056,30 € TTC.

15. Formation du personnel communal - devis

Monsieur le Maire présente le devis de l'Ecole de Conduite Française pour une formation destinée à un agent en contrat aidé. Cette formation de 70 heures doit aboutir à l'obtention du permis CE. Celui-ci est une condition indispensable pour l'exercice du métier de chauffeur de poids lourds puisqu'il permet la conduite de véhicule de 7,5 tonnes avec remorque de 750 kg.

Monsieur le Maire rappelle que la commune perçoit une aide financière de l'Etat (75 % du Smic brut, soit 1110.20 € pour un temps plein) sous réserve d'offrir à l'agent en contrat aidé 150 heures de formation.

Le montant du devis se chiffre à 1 745 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le devis de l'Ecole de Conduite Française pour un montant de 1 745 € HT.

16. Elagage des bords de route – devis

Monsieur Jean-Pierre LE LEER, adjoint à l'urbanisme et l'environnement, présente le devis additionnel de la société ETS. Joseph ROCHELLE pour des travaux d'élagage de bords de route.

En effet, les travaux d'élagage qui se sont déroulés du 05.03.2018 au 09.03.2018 ont nécessité 3 heures supplémentaires de travail. Le montant de la prestation s'établit à 285 € HT, soit 342 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** ce devis pour un montant de 285 € HT, soit 342 € TTC.

17. Demande de subvention – voyage scolaire

Par délibération du 12 mai 2017, le Conseil Municipal a décidé de retenir le principe suivant pour les demandes de subvention liées au financement des voyages scolaires :

- une somme de 20 € par enfant Millautais sera versée pour toute demande de subvention présentée dans le cadre d'une sortie scolaire se produisant au collège ou au lycée ;
- cette somme ne sera attribuée qu'une seule fois par enfant pendant le cycle collège-lycée ;
- un justificatif attestant du voyage devra être présenté à la mairie par tout bénéficiaire de cette subvention ;

Madame Carole DUBUIS, adjointe aux finances, présente la demande d'aide financière de Madame Fernanda ANDRADE et Monsieur Richard OBET pour permettre le financement du voyage scolaire de leur fille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20 € au profit du collège du Penker en Plestin-les-Grèves destinée au financement du voyage scolaire de Manuela OBET-ANDRADE.

18. Demande de dotation de soutien à l'investissement public local – Opération de sécurisation de l'ascenseur de la mairie

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, les ascenseurs doivent être équipés de dispositifs de sécurité dans les conditions prévues à l'article L 125-2-4 du Code de la construction et de l'habitation. Aussi, il convient d'envisager la mise en place de différents équipements sur l'ascenseur de la mairie (balustrade sur le toit de la cabine, interrupteur stop...) pour permettre la protection du prestataire de maintenance et ainsi satisfaire à l'obligation légale définie ci-dessus.

Monsieur le Maire présente le devis de la société ABH relatif à la mise en conformité de l'ascenseur de la mairie. Le montant de la prestation se chiffre à 3 936 € HT, soit 4 723,20 € TTC.

Enfin, Monsieur le Maire énonce qu'il convient de solliciter la Préfecture, au travers de la dotation de soutien à l'investissement public local, en vue de la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de la société ABH pour un montant de 3 936 € HT, soit 4 723,20 € TTC ;
- **SOLLICITE** la dotation de soutien à l'investissement public local au taux maximum fixé par l'Autorité compétente.

19. Demande de dotation de soutien à l'investissement public local – Opération de modernisation du réseau informatique de l'école publique

Monsieur Yann KERGOAT, adjoint à la culture et au sport, présente le devis de la société CLEADE relatif à la modernisation du réseau informatique de l'école publique municipale. Cette prestation se chiffre à 2 095 € HT, soit 2 514 € TTC. Elle doit permettre de développer l'accès aux outils numériques pour les enfants fréquentant l'établissement.

Cette opération étant éligible à la dotation de soutien à l'investissement public local, Monsieur Yann KERGOAT énonce qu'il convient de solliciter la Préfecture dans ce sens, en vue de sa réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de la société CLEADE pour un montant de 2 095 € HT, soit 2 514 € TTC ;
- **SOLLICITE** la dotation de soutien à l'investissement public local au taux maximum fixé par l'Autorité compétente.

20. Création d'une société publique locale d'aménagement par Lannion-Trégor Communauté

La Société d'Economie Mixte (SEM), société de droit privé est constituée de capitaux publics (Lannion-Trégor Communauté y participe à 85 %) et de capitaux privés.

Cette société intervient dans 3 domaines :

- l'habitat (essentiellement la création de lotissements)
- l'économie
- l'énergie

En matière d'habitat, la SEM a atteint ses limites, compte-tenu des contraintes d'équilibres budgétaires lorsqu'elle agit en son nom propre (pour son propre compte). Elle ne peut, dans ce cas, bénéficier de financement de la commune où est localisé le projet.

Le cœur du nouveau Plan Local de l'Habitat est basé sur la rénovation de l'habitat, particulièrement en centre-ville et centre-bourg. Ce type d'opération génère très souvent un déficit foncier.

Partant de ce constat, il est donc proposé de créer un nouvel outil plus adapté. La SEM serait amenée à revoir ses statuts pour centrer son activité sur l'économie et l'énergie. La nouvelle Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) serait dédiée à l'habitat. Elle est composée exclusivement d'actionnaires publics. A la différence de la SEM, la SPLA peut agir pour le compte de ses membres actionnaires par simple convention sans mise en concurrence et peut, dans ce cas, bénéficier de subvention de la commune initiatrice du projet.

C'est pourquoi, il est proposé un double actionariat :

- Lannion-Trégor Communauté
- les 60 Communes de Lannion-Trégor Communauté

Le niveau d'investissement demandé aux communes est basé sur 0,5 €/habitant, soit une participation de 1 249 € pour Ploumilliau.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur ce projet de pacte d'actionnariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur le projet de pacte d'actionnariat susmentionné.

21. Informations diverses

- Le budget primitif 2018 de la Caisse des Ecoles a été approuvé le lundi 19 mars 2018 par le Conseil d'Administration réunit en session ordinaire. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 280 200 €.
- Monsieur le Maire rappelle la composition du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles. Le mandat des 3 membres élus par les sociétaires (Mme Sandrine GUEGUEN, Mme Mélanie BRADOL et Mme Sabrina LE QUELLEC) étant arrivé à son terme, il convient de lancer un appel à candidature. Aussi les parents d'élèves qui souhaitent intégrer le Conseil d'Administration sont invités à se manifester en mairie.
- Monsieur Denis LE MENN, conseiller municipal, informe l'Assemblée des différentes fermetures du bureau de poste de Ploumilliau survenues ces dernières semaines. Il fait part de son inquiétude concernant ces fermetures à répétition qui nuisent à la qualité du service. La collectivité envisage l'envoi d'une lettre ouverte auprès de la direction de la Poste afin de dénoncer ces interruptions du service postal.
- La prochaine commission « eau » aura lieu le mardi 10 avril 2018 à 10h en mairie.
- La prochaine commission « voirie » aura lieu le jeudi 12 avril 2018 à 14h en mairie.
- La prochaine commission « bâtiments communaux » aura lieu le jeudi 12 avril 2018 à 15h45 en mairie.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le jeudi 19 avril 2018 à 20h.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 42.